

Phoenix Mémoire Participation 2017

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2/Fitch : A/Standard & Poor's : A au 25 avril 2017⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Phoenix Mémoire Participation 2017 est un titre de créance de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- Période de placement : Du 15 mai 2017 au 30 juin 2017.
- Éligibilité: contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres (dans le cadre d'un placement privé). La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix Mémoire Participation 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- ≥ Code ISIN : FR0013253903

Communication à caractère promotionnel Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance

(1) Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Phoenix Mémoire Participation 2017

EN QUELQUES MOTS

Phoenix Mémoire Participation 2017 est un titre de créance de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- ≥ La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »), indice représentatif du marché actions français. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le versement d'un coupon de 7,50 % au titre de l'année si, à une Date d'Observation Annuelle entre la 1^{re} et la 4^e année, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Prix Initial. Les coupons non perçus les années précédentes seront récupérés à la prochaine Date d'Observation Annuelle où la condition est à nouveau vérifiée.
- ≥ À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Inital, augmenté de la performance finale de l'Indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
 - Un remboursement du Capital Initial si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.
 - ✓ Une perte en capital si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice CAC® Large 60 EWER depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance **Phoenix Mémoire Participation 2017**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 14 juillet 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 14 juillet 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 14 juillet 2017 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Phoenix Mémoire Participation 2017 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Phoenix Mémoire Participation 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Un coupon de 7,50 % au titre de l'année si, à une Date d'Observation Annuelle de la 1^{re} à la 4^e année, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur bénéficie des coupons non perçus précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Observation Annuelle, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- ∑ Un remboursement automatique anticipé de la 1^{re} à la 4^e année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si **Phoenix Mémoire Participation 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie du **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial** augmenté de **la performance finale de l'indice, déterminée en pourcentage de sa valeur initiale**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si **Phoenix Mémoire Participation 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- Phoenix Mémoire Participation 2017 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de Phoenix Mémoire Participation 2017 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 4 ans (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé.
- De l'année 1 à l'année 4, le gain maximum de l'investisseur est limité à 7,50 % par année écoulée⁽¹⁾. Sur cette période l'investisseur ne profite pas pleinement de l'éventuelle hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain). Il n'existe pas de mécanisme de remboursement automatique anticipé après cette période.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'indice CAC® Large 60 EWER est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- Risque de perte en capital: en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- Risque de contrepartie: le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

YELDON DE 7,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE YELDON DE 7,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE YELDON DE 7,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Du 2 juillet 2018 (inclus) au 30 juin 2021 (inclus), si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 7,50 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ

∑ REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DE L'ANNÉE 1 À L'ANNÉE 4

Du 2 juillet 2018 (inclus) au 30 juin 2021 (inclus), si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI

UN COUPON DE 7,50 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ
(SOIT UN TRA'') MAXIMUM DE 7,49 %)

YEAR SEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 30 juin 2027, on observe le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 juillet 2027 :

LE CAPITAL INITIAL + LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE⁽²⁾

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 juillet 2027 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA⁽¹⁾ MAXIMUM DE 3,29 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 14 juillet 2027 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

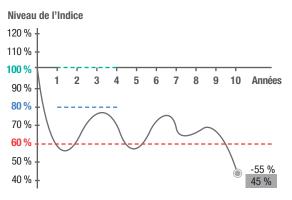
- (1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
- (2) Détermminée en % du Niveau Initial.

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice CAC® Large 60 EWER est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Phoenix Mémoire Participation 2017 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

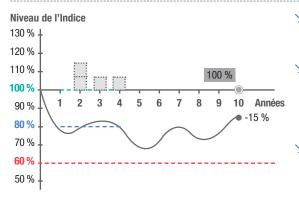


- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice CAC® Large 60 EWER, soit une perte de 55 %.

Remboursement final: 45 %

TRA (1): -7,67 % (TRA identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

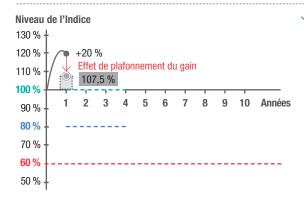


- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Aux années 2, 3 et 4, lors des Dates d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 7,50 % au titre des années 2, 3 et 4 plus un coupon mémoire de 7,50 % au titre de l'année 1 où le coupon n'a pas été perçu.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 85 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 15 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

Remboursement final: 100 %

TRA (1): 3,26 % (contre -1,61 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 7,50 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 107,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice

Remboursement final: 107,50 %

TRA (1): 7,46 % (contre 19,88 % pour l'Indice)

- Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement Gain
 - Niveau de remboursement du titre de créance --- Seuil de perte en capital à l'échéance --- Barrière de Phoenix

Information importante : la valorisation d'Phoenix Mémoire Participation 2017 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC® Large 60 EWER et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice CAC® Large 60 EWER, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,77 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

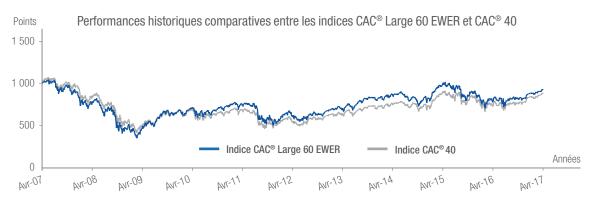
L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com/fr/products/ indices/FR0012663334-XPAR#), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN: FR0012663334).

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051.12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables. Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Performances comparatives :	1 an	5 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	18,62 %	50,84 %	-6,68 %
Indice CAC® 40	20,95 %	59,60 %	-10,94 %

Source: Bloomberg, Natixis (pour la période 2007-2008), au 7 avril 2017

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOLIR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND LVMH

- - MICHELIN
 - NOKIA
 - ORANGE
 - PERNOD-RICARD
 - PEUGEOT
 - PUBLICIS GROUPE
 - RENAULT
 - SAFRAN
 - SANOFI
 - SCHNEIDER ELECTRIC SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 - SODEXO

 - SOLVAY
 - TECHNIP
 - TOTAL UNIBAIL-RODAMCO
 - VALEO
 - VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
 - VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- ALSTOM
- ARKEMA
- **BUREAU VERITAS**
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- DASSAULT SYSTEMES
- EIFFAGE
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS

- SUEZ ENVIRONNEMENT
- ZODIAC AÉROSPACE

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241*.	
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.).	
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 25 avril 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.	
Devise	Euro (€)	
Code ISIN	FR0013253903	
Valeur Nominale	1 000 €	
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum	
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 $\%$	
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale	
Date d'Observation Initiale	30 juin 2017	
Dates d'Observation Annuelle	2 juillet 2018, 1 juillet 2019, 30 juin 2020, 30 juin 2021	
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	16 juillet 2018, 15 juillet 2019, 14 juillet 2020, 14 juillet 2021	
Date d'Observation Finale	30 juin 2027	
Date d'Émission et de Règlement	14 juillet 2017	
Date d'Échéance	14 juillet 2027, en l'absence de remboursement anticipé	
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 30 juin 2017	
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixi s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans de conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : l cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.	
Péridicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.	
	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).	
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.	
Liquidité	Quotidienne	
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt	
Règlement/Livraison	Euroclear France	
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg	
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,70 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.	
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres (dans le cadre d'un placement privé)	

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination de moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel. Il est relatif à un titre de créance destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination de moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE TITRE DE CRÉANCE. EN cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge. Natixis l'émetteur du titre de créance, et EAVEST, chargé de la distribution de ce titre de créance, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°16-241 (le « Prospectus »). Il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com)et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

NATIXIS

